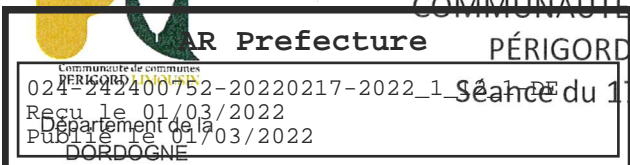




Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-1-12



Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
07/02/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 37
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel,

Absents et excusés et procurations : PRIVAT Pascal, (absent a donné pouvoir à Michèle FAURE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à an-Louis FA YE), COURNARIE Pascal (absent a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), COUTURIER Pierre-Yves, MEYNIER Patrick, VAURIAC Bernard

Paul MEYNIER a quitté la séance.

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Opération de requalification d'un site en friche situé derrière l'abattoir à Thiviers : achat des parcelles et demandes de subventions

Pour mémoire, cette opération intervient dans la mesure où la Société d'Abattage de Thiviers qui exploite l'abattoir situé à Thiviers doit procéder à des travaux de mise aux normes de son outil de production ainsi qu'à une réorganisation de ses bâtiments. A ce titre, pour conduire son projet, cette dernière a besoin des parcelles qui jouxtent son abattoir (voir vue aérienne ci-dessous), propriété actuelle de la société dénommée CCA Périgord Les Bories du Périgord. Elle a sollicité, à ce titre, le soutien et l'accompagnement de la Communauté de communes Périgord-Limousin.

En termes de calendrier, les services de l'établissement national France AGRIMER, de la DREAL et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) imposent à la Société d'Abattage de Thiviers un achèvement de ses travaux de mise aux normes de son abattoir à Thiviers au plus tard le 23 mars 2023.

Ce planning a des conséquences sur la phase préalable, portée par la Communauté de communes Périgord-Limousin, qui doit ainsi être réalisée dans un délai limité. L'opération est conduite au titre de la compétence développement économique de la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_12_1-DE

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

Rappel du montage prévu pour la réalisation de cette opération :

- Acquisition par la Communauté de communes Périgord-Limousin des parcelles concernées auprès de son actuel propriétaire, la société CCA Périgord Les Bories du Périgord
- Travaux de démolition et de désamiantage des surfaces bâties réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Périgord-Limousin
- Revente de ces parcelles à la Société d'Abattage de Thiviers

Parcelles concernées par l'opération :

Dénomination	Superficie en m ²	Lieu-dit	Commune	Zonage
AL 291	43 m ²	La Filolie	Thiviers	Uy
AL 293	450 m ²	Enclairvalle		Uy
AL 295	91 m ²	La Filolie		Uy
AL 296	9 501 m ²	Enclairvalle		Uy
AL 297	499 m ²	Enclairvalle		Uy
AL 298	978 m ²	Enclairvalle		Uy
AL 299	85 m ²	Enclairvalle		Uy
AL 278	805 m ²	La Filolie		Uy
AL 280	3 245 m ²	La Filolie		N
AL 336	890 m ²	La Filolie		Uc
Total	16 587 m ²			

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



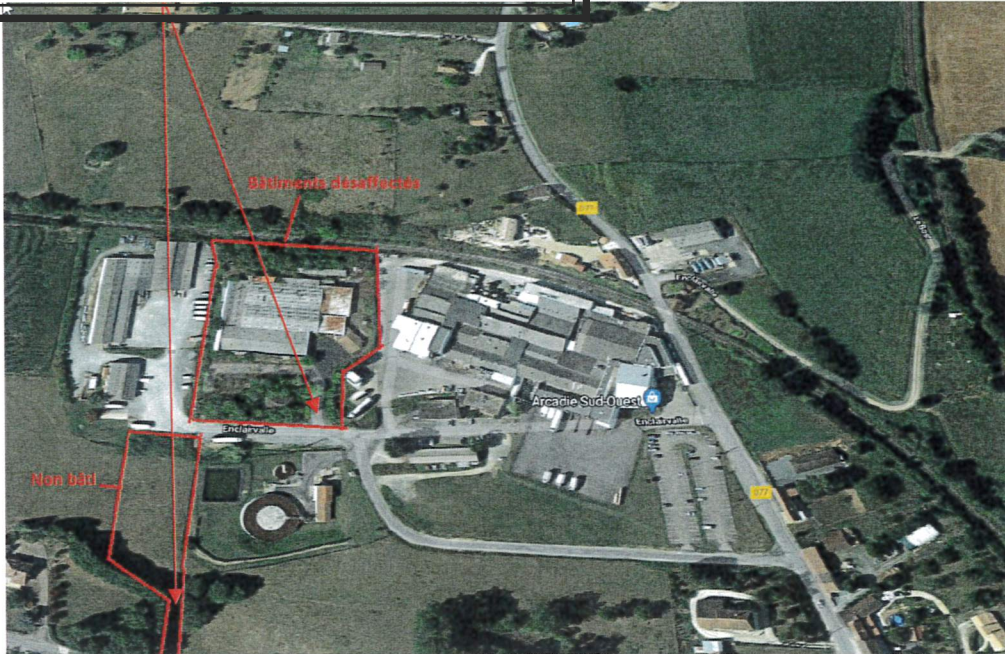
Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

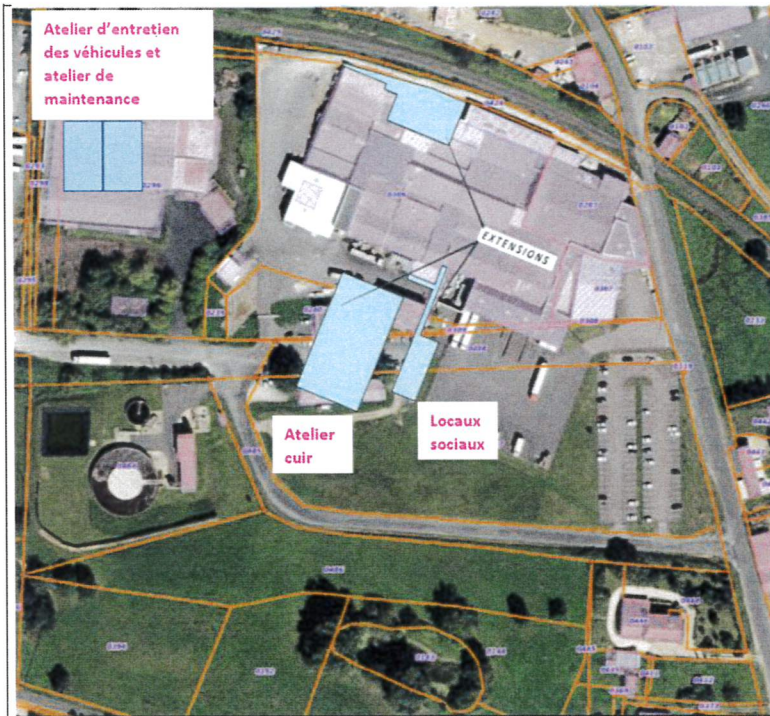


AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_12_1-DE
Ensemble des parcelles concernées par cette acquisition foncière :
Publié le 01/03/2022



Plan du projet projeté par la Société d'Abattage de Thiviers sur ces parcelles et son abattoir (en bleu ciel = construction de nouveaux locaux) :



Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission.
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_12_1-DE
Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Pour la communauté de communes Périgord-Limousin, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Nature de dépenses	Montant prévisionnel HT	Nature de recettes	Montant prévisionnel
Achat de terrains	33 000 €	Vente de terrains	92 832 €
Frais associés	2 500 €	Etat (Fonds Friches)	55 000 €
Etudes	5 000 €	Subvention déjà obtenue	55 000 €
Maîtrise d'œuvre	18 500 €	Conseil Départemental de la Dordogne	65 639 €
Travaux de déconstruction - désamiantage	174 555 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	60 339 €
Travaux de dépollution des sols	50 000 €	CDC Périgord-Limousin	45 245 €
Frais financiers et juridiques	8 500 €		
Fiscalité foncière	22 000 €		
Aléas	5 000 €		
Total dépenses prévisionnelles	319 055 €	Total recettes prévisionnelles	319 055 €

La communauté de communes Périgord-Limousin a déjà obtenu, pour cette opération, une subvention d'un montant de 55 000 € dans le cadre de la 2nde édition du fonds friche de l'Etat.

A noter qu'à ce stade de l'opération, la Communauté de Communes Périgord-Limousin souhaite obtenir auprès de la Société d'Abattage de Thiviers, un engagement écrit de rachat des parcelles objet de la transaction.

Vu la loi Notre Promulguée le 7 août 2015, loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par la Région Nouvelle Aquitaine approuvé le 27 décembre 2016 par arrêté du Préfet de Région

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la localisation stratégique des parcelles objet de la présente délibération, situées à proximité de l'abattoir de Thiviers, nécessaires à la Société d'Abattage de Thiviers dans le cadre de travaux de mise aux normes de son outil industriel et de la réorganisation de ses différents bâtiments voulus par cette dernière

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission.
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_12_1-DE
Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Conformément aux préconisations des différents services nationaux (France AGRIMER, DREAL, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) demandées à la Société d'Abattage de Thiviers et au calendrier de mise en œuvre de la mise aux normes de son abattoir à Thiviers

Considérant la compétence développement économique de la communauté de communes Périgord-Limousin et notamment ses interventions possibles en matière d'immobilier d'entreprises

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE son président à signer devant notaire un compromis de vente puis un acte de vente des parcelles AL 291 (43 m²), AL 293 (450 m²), AL 295 (91 m²), AL 296 (9 501 m²), AL 297 (499 m²), AL 298 (978 m²), AL 299 (85 m²), AL 278 (805 m²), AL 280 (3 245 m²) et AL 336 (890 m²) localisées au lieux-dits La Filolie et Enclairvalle sur la commune de THIVIERS avec son actuel propriétaire, la société CCA Périgord Les Bories du Périgord, entité vendeuse, pour un montant total d'acquisition de 33 000 €. Ce compromis de vente fera apparaître en termes de conditions suspensives, l'obtention d'un engagement écrit de rachat de ces mêmes parcelles par la Société d'Abattage de Thiviers et l'obtention des résultats d'une étude de sol de ces parcelles auprès de son propriétaire actuel.**
- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus et conformément à ce plan de financement, de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Dordogne et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour la réalisation de cette opération**
- **ENGAGE les premières dépenses liées à cette opération**
- **AUTORISE son président à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution des présentes décisions**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

